

# Programmes pilotes à double reconnaissance de crédit de l'IJECT pour adultes, 2017-2018

Comme vous le savez probablement, le récent budget de l'Ontario parle « d'améliorer les occasions d'apprentissage à double reconnaissance de crédit pour les adultes » dans le cadre du *Plan pour l'éducation permanente et la formation professionnelle* du gouvernement (<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2017/ch3.html#ch35>). Les programmes à double reconnaissance de crédit pour adultes feront partie de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT), tout d'abord à titre de programmes pilotes, et seront régis par la politique et les procédés actuels de la double reconnaissance de crédit.

Les possibilités de programmes pilotes à double reconnaissance de crédit pour adultes ont le potentiel d'accélérer le cheminement des élèves adultes vers le DESO et l'éducation postsecondaire. Les adultes constitueraient la quatrième catégorie de double reconnaissance de crédit qui s'ajouterait à celles du Groupe cible principal, des Majeures Haute Spécialisation et du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

De plus, les EPR peuvent proposer des activités postérieures aux programmes à double reconnaissance de crédits pour adultes qui s'inspirent des activités postérieures au programme l'École au collège annoncées récemment. Cet élément supplémentaire mettra en lumière la valeur de l'éducation postsecondaire et fournira aux élèves adultes des renseignements sur les itinéraires, les possibilités et les soutiens au niveau postsecondaire.

## **Lignes directrices concernant la préparation des propositions de programme pilote à double reconnaissance de crédit pour adultes**

Comme c'est le cas pour les adolescents dans les programmes à double reconnaissance de crédit en 2017-2018, les mesures suivantes s'appliqueront :

- Les élèves doivent étudier pour obtenir le DESO. Ceux qui ont déjà ce diplôme ne sont pas admissibles.
- Les élèves doivent répondre aux critères d'admissibilité énoncés dans *Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes, 2013*.
- Un enseignant du palier secondaire sera affecté à la double reconnaissance de crédit; cet enseignant DRC sera chargé d'aider les élèves du palier secondaire dans tous les cours à double reconnaissance de crédit offerts par un collège et les cours d'apprentissage de niveau 1.
- Aucune série de quatre crédits à double reconnaissance ne sera approuvée.
- Seuls les cours postsecondaires figurant actuellement dans l'annuaire des cours du collège devraient être proposés pour la double reconnaissance de crédit.
- Les élèves participant à des programmes de l'École au collège (EAC) doivent viser à la fois un ou plusieurs crédits du curriculum de l'Ontario et un ou plusieurs crédits à double reconnaissance pendant chaque semestre. Les programmes de l'EAC doivent être situés sur un campus collégial.
- Il faut fournir la preuve d'un protocole signé entre tous les collèges de langue

française et les collèges de langue anglaise appropriés quand les élèves d'un conseil scolaire de langue française souhaitent participer à des programmes à double reconnaissance de crédit dans un collège de langue anglaise. Ces protocoles devraient être mis en place avant le début du cours.

- Le financement des programmes approuvés sera déterminé à l'aide des Repères annotés pour les cours à double reconnaissance de crédit (<http://www.iject.ca/requirements.php>).
- La ventilation détaillée des fonds pour le transport et dépenses dans la section « Divers » demeurera obligatoire.

Voici les critères préférés relatifs aux programmes pilotes à double reconnaissance de crédit pour adultes (DRCA)

- Ce programme pilote vise les adultes ayant besoin du soutien supplémentaire du programme à double reconnaissance de crédit pour obtenir leur DESO et réussir la transition vers l'éducation postsecondaire (collège ou apprentissage).
- Les équipes de planification régionale (EPR) doivent travailler avec le personnel de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente du conseil pour élaborer des propositions qui répondront aux besoins de leurs élèves.
- Les programmes sont à offrir en face-à-face, sur un campus.
- Les élèves doivent être près d'obtenir leur diplôme, avoir le potentiel de réussir au collège ou en apprentissage, et être âgés de 21 ans ou plus.
- Comme pour tout programme de double reconnaissance de crédit, les enseignants DRC du palier secondaire affectés aux programmes pilotes de DRCA doivent fournir du soutien supplémentaire aux élèves. Cependant, pour les programmes pilotes, les EPR présenteront une demande de financement pour ces enseignants DRC dans la section de financement « Divers » de la Solution améliorée de collecte des données (SACD).
- Le titre de tous les programmes à double reconnaissance de crédit pour adultes sera assorti de la mention « DRCA » afin que nous puissions surveiller facilement la participation à ces programmes et les résultats.
- Ce financement fera partie d'une enveloppe séparée.

### **Lignes directrices pour élaborer des activités pilotes postérieures aux programmes à double reconnaissance de crédit pour adultes**

Chaque activité doit inclure ce qui suit :

- Trois conversations d'une heure en petits groupes sur les prochaines étapes au palier postsecondaire.
- Jusqu'à quatre heures d'entretien individuel avec chaque élève et suivis avec un conseiller chevronné en éducation postsecondaire.

Des détails supplémentaires se trouvent sur la page de l'activité pilote postérieure au programme à double reconnaissance de crédit de l'IJECT pour adultes (à <http://www.iject.ca/requirements.php>).

### **Financement et rapports de l'IJECT**

Les règles de financement et de rapport de l'IJECT seront les mêmes pour ces programmes et activités pilotes que pour tous les autres programmes à double reconnaissance de crédit. Consultez le document des exigences distribué avec la demande initiale de propositions (en ligne à <http://www.iject.ca/requirements.php>). Il pourrait y avoir d'autres exigences de rapport qui seront communiquées au EPR. Ces renseignements peuvent servir à perfectionner de futurs programmes.

### **Présentation des propositions et échéances**

Pour chaque programme à double reconnaissance de crédit, les EPR rempliront la demande en ligne (<https://edcs.tcu.gov.on.ca/Main>) en fournissant des descriptions détaillées, les processus de sélection des élèves et les détails opérationnels.

Toutes les propositions doivent être présentées par l'entremise des EPR de l'IJECT et être approuvées par le président de l'EPR avant l'échéance. Elles peuvent être présentées dans la SACD au cours du Cycle 1 (12 mai 2017 – 5 juin 2017 à 13 h), puis lors du Cycle 2 (19 juin 2017 – 28 août 2017 à 13 h) et après jusqu'à ce que tous les fonds aient été alloués.

### **Délai de traitement des propositions**

Tout effort sera fait pour examiner les propositions et communiquer les décisions le plus rapidement possible afin de donner le temps de planifier et d'offrir ces programmes et activités pilotes.

Personne-ressource : Frank Kelly, chef de projet, 905 845-4254